

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

Secrétaire de séance : Adeline GILBERT

Date de convocation : 3 avril 2026

Présents : Mme Sandrine POURTAU, Mme Adeline GILBERT, M. Kévin BARREAU, Mme Marie-Annick ENON, M. Bruno LUX, M. Patrice GOY, Mme Christelle BUARD, M. Alexandre GILBERT, M. Philippe GERVAIS, Mme Angélique BUREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie MIKULOVIC pouvoir à Mme Adeline GILBERT

Membres → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoirs : 1

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 11 voix.

N° DCM_2026_24	Election de deux délégués titulaires et d'un suppléant au FDGDON
----------------	---

Suite à l'installation du conseil municipal, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner pour la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente, 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Après appel à candidature :

Candidat titulaire : Philippe GERVAIS
Candidat titulaire : Angélique BUREAU
Candidat suppléant : Alexandre GILBERT

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les candidatures de Philippe GERVAIS et de Angélique BUREAU pour les postes de délégué titulaire de la FDGDON.

ACCEPTE la candidature d'Alexandre GILBERT pour le poste de délégué suppléant de la FDGDON.

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Sandrine POURTAU



Résultat du Vote :

- 11 Votes pour
- 0 Vote contre
- 0 Abstention

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr